

Département 3 : Les Aînés

L'action du département des « aînés » repose sur deux axes complémentaires :

- Le maintien au domicile le plus longtemps possible, avec confort, bien-être et sécurité;
- L'accueil et l'hébergement dans des institutions modernes et attentives au bien-être de leurs résidents.

I. Favoriser le maintien à domicile (ACASA)

Les services de maintien à domicile constituent clairement l'alternative à la prise en charge en institution (MR, MRS, ...). Ils permettent aux personnes de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie le plus familier.

Le CPAS, via ACASA, regroupe les différents services de maintien à domicile et ce, en proposant un panel de services : aides aux familles et aux personnes âgées, repas à domicile, brico - dépannage,....

Services	Nombre d'agents	Nbre personnes aidées
Aides Familiales	Du 01/01/14 au 31/08/14 62 aides familiales (58 sur le terrain + 4 inactives) = 47,39 ETP (44,76 sur le terrain + 2,63 inactives)	<u>Personnes aidées :</u> - 2013 = 282 - 2014 = 288 (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Heures prestées :</u> - 2013 = 61.222,30 h - 2014 = 30.453,25 h (du 01/01/14 au 30/06/14)
Repas à domicile	4 livreurs AF = 3,2 ETP 2 livreurs art.60 = 2 ETP 3 tournées	<u>Repas distribués :</u> - 2013 = 56.261 - 2014 = 34.930 (du 01/01/14 au 31/07/14) <u>Nombre de factures :</u> NB : nous facturons 3 « communautés » : la FARANDOLE (+/-30 personnes, LES P'TITS FOURS (+/- 27personnes), Repas Obourg (entre 4 et 8 repas /jour) - 2013 = 169 - 2014 = 186 (du 01/01/2014 au 31/07/2014) REM. Nous ne facturons plus que 2 « communautés » : LA FARANDOLE et LES P'TITS FOURS.

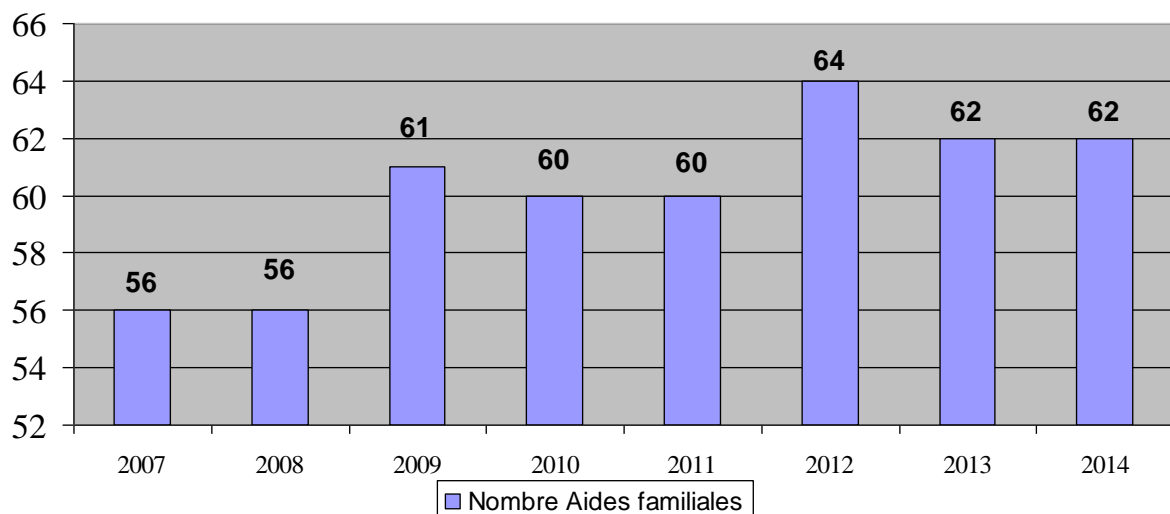
Aides ménagères	25 aides ménagères (21,5 sur le terrain + 2 en maladie longue durée + 1 en mi-temps médical + 1 en écartement) = 16,00 ETP (dont 13,87 sur le terrain)	<u>Nombre d'heures :</u> - 2013 = 21.835,50 heures - 2014 = 10.620,50 heures (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre de personnes aidées :</u> - 2013 = +/- 240 - 2014 = +/- 245 (du 01/01/14 au 30/06/14)
IDESS	3 brico-dépanneurs = 3 ETP + 2 stagiaire EFT (La Renouée depuis mars 2014)	<u>Nombre de dépannages :</u> - 2013 = 863 - 2014 = 419 (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre de devis :</u> - 2013 = 217 - 2014 = 167 (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre d'heures :</u> - 2013 = 2.749,50 (2.532,50 h réellement facturées + 217 h devis gratuits) 2014 = 1.457 (1.290 h réellement facturées + 167 h devis gratuits) (du 01/01/14 au 30/06/14)

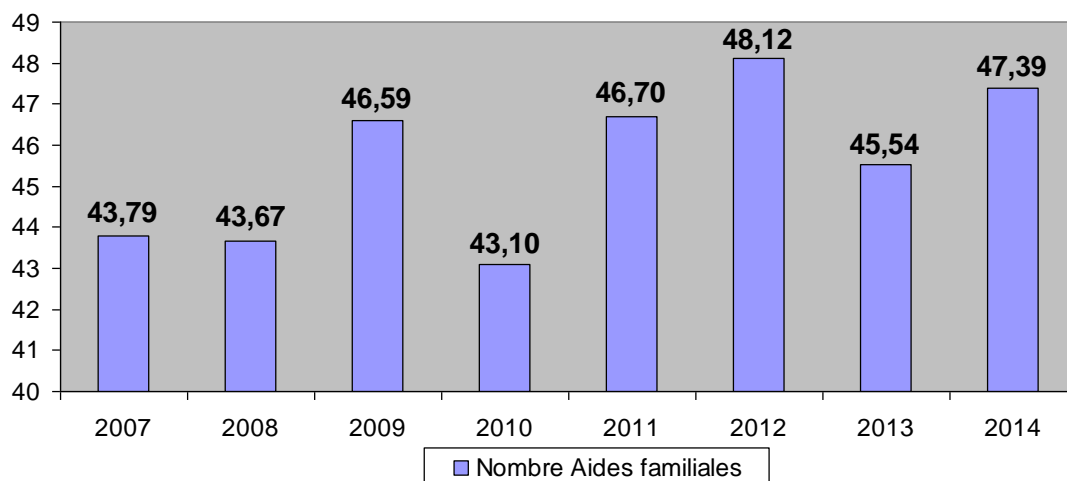
1. Le service d'aide aux familles

Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées est agréé et subventionné par la Région Wallonne.

Evolution du nombre d'AF (Personnes physiques recrutées)

Evolution du nombre d'aides familiales (Personnes Physiques)



Evolution du nombre d'AF (ETP)**Evolution du nombre d'aides familiales (ETP)****Evolution du contingent, des heures prestées et des subsides**

	2010	2011	2012	2013	2014 (au 30/06/2014)
Contingent	60.958 h	62.831 h	64.452 h	65.446 h	69.052 h
Heures totales	63.793 h	62.296,25 h	63.447,65h	69.215,85 h	34.306,75 h
Prestations	58.731,25 h	55.685,50 h	56.162,65 h	61.222,30 h	30.453,25 h
Subsides RW	1.605.282,08€	1.590.907,68€	1.571.751€	1.833.338,96 €	1.670.000,00 € (estimation)
Utilisation du contingent	104,60 %	99,15 %	98,44%	105,76 %	99,36 % (pour les trim.1 et 2)

En 2013, le service a presté un peu moins de 4.000 heures de plus que le contingent

En 2014, le service a presté sur les 2 premiers trimestres 30.453,25 heures soit **99,36 %** d'utilisation qui se répartissent comme suit :

- **30.453,25** heures prestées chez les bénéficiaires ;
- **2.134,00** heures de distribution des repas subventionnés ;
- **935,50** heures de réunion d'équipe ;
- **784** heures de perfectionnement ;

Depuis 2009, le nouveau Décret a été appliqué avec comme conséquences une subsidiation plus adaptée à nos charges spécifiques et tenant un meilleur compte entre autre de l'ancienneté du personnel et de la pénibilité du métier.

Résumons l'évolution de la subvention ainsi que la prise en considération de l'ancienneté du personnel.

	A partir du 01/01/10/ h prestée	A partir du 01/01/11/ h prestée	A partir du 01/01/12/ h prestée	A partir du 01/01/13 / h prestée
Forfait charges salariales des aides	20,32	20,86	21,38	21,88
Majoration 8 à 14 ans d'ancienneté	2,38	2,44	2,50	2,56
Majoration + 14 ans	4,11 (14-20 ans) 4,66(+ 20 ans)	4,22 (14-20 ans) 4,78 (+ 20 ans)	4,32 (de14à20ans) 4,90 (+20ans)	4,43 (de14à20) 5,02 (+20 ans)
Frais administratifs	2,33	2,39	2,45	2,51
Frais salariaux AS	1,01	1,04	1,06	1,09
Forfait samedis, dimanches ou entre 20h et 6h	6h-8h ou 18h-20h = 4,10 20h - 21h30 = 7,21 Samedi = 5,36 Dimanche+Jf = 11,54	6h-8h ou 18h-20h = 4,23 20 h – 21h30 = 7,40 Samedi = 5.50 Dimanche+ Jf = 11,85	6h-8h ou 18h-20h= 4,33 20h – 21h30 = 7,59 Samedi =5,64 Dimanche+Jf = 11,14	6h-8h ou 18h-20h: 4,44 20h – 21h30: 7,77 Samedi = 5,77 Dimanche+ Jf= 12,43

	8-14 ans	14-20 ans	+ de 20 ans
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/09 (public RGB)	2,36	4,09	
Subvention horaire ancienneté 01/01/09 (public non RGB)	0,49	1,51	
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public RGB)	2,37	4,11	4,66
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public non RGB)	0,49	1,56	1,77
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public RGB)	2,44	4,22	4,78
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public non RGB)	2,44	4,22	4,78

Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public hors RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public RGB)	2,56	4,43	5,02
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public hors RGB)	0,54	1,68	1,91

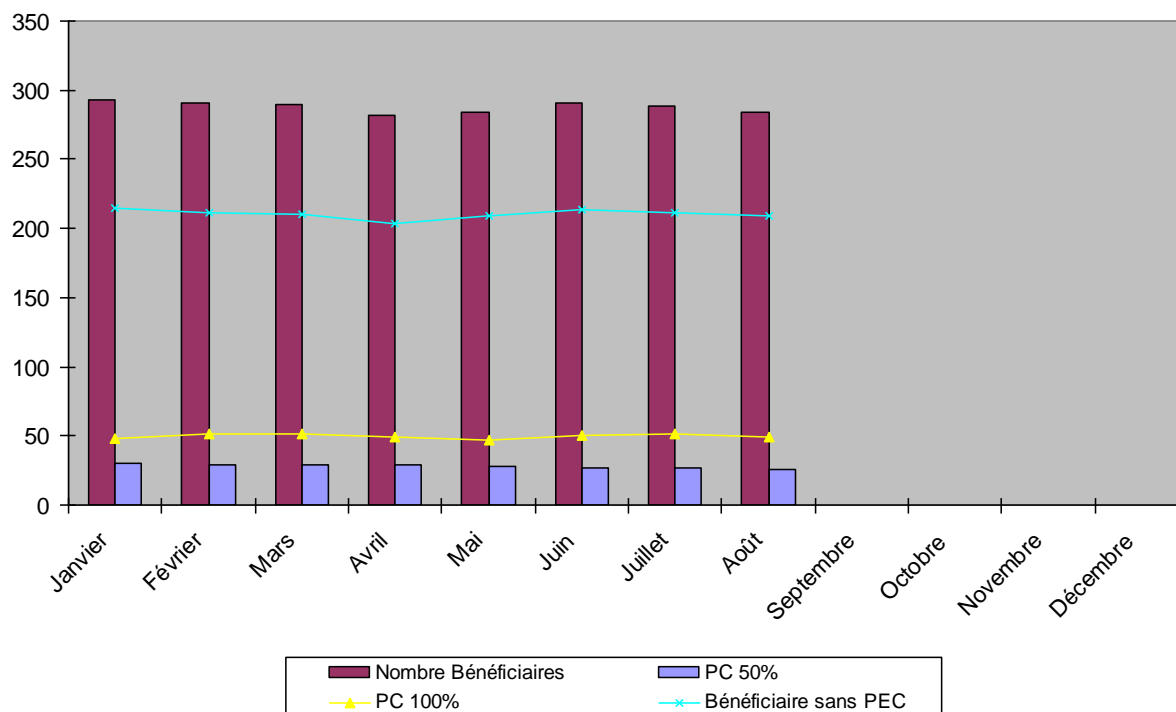
L'analyse financière du service doit être étudiée au regard de l'application du nouveau décret.

	Compte 2012	Compte 2013	Compte réel actualisé	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses					
Personnel	1.929.617,09	1.960.527,17	1.960.527,17	2.087.873,28	2.205.912,85
Fonctionnement	78.330,31	85.292,24	85.292,24	91.950,00	101.950,00
Facturation interne (frais de bureau)	500,00	371,86	371,86		312,00
Total	2.008.447,40	2.046.191,67	2.046.191,67	2.179.823,28	2.308.174,85
Recettes					
Prestations	197.782,85	248.399,41	248.399,41	300.000,00	331.000,00
Intervention S. Social	66.884,26	74.510,96	74.510,96	83.633,98	88.000,00
Transfert	1.640.948,42	1.517.254,51 (imputations) + 19.355,36 (ape) + 29.756,52 (maribel) = 1.566.366,39	1.720.735,84 (somme reçue par la RW) + 19.355,36 (ape) + 29.756,52 = 1.769.847,72	1.718.191,21	1.785.441,70
Total	1.905.615,53	1.889.276,76	2.092.758,09	2.101.825,19	2.204.441,70
Résultat	-102.831,87	- 156.914,91	+ 46.566,42	-77.998,09	-103.733,15

La clientèle de nos aides familiales est principalement issue du public fragilisé. Les mécanismes actuels de subsidiation pénalisent financièrement les services qui aident les personnes à faibles revenus, d'où la prise en compte des recettes liées à cette intervention sociale qui sont désormais intégrées à notre budget pour avoir une vision réelle de notre service. Le Compte 2013 au moment où il a été validé ne tenait pas compte de toutes les recettes 2013 qui ont été finalement versées par les pouvoirs subsidiaires. Les chiffres réels actualisés 2013 concluent à une situation de boni pour le service AF.

Au niveau des prises en charge à 50 % et 100 %, elles représentent **10,1 %** et **17,1 %** de notre population globale.

Etat des prises en charge



Perspectives

Il est essentiel de continuer à bien mettre en évidence les spécificités du métier d'aide familiale et des services qu'elle peut rendre aux citoyens, afin de bien le différencier des opérateurs de titres-service.

Le fait de pouvoir proposer les services d'aides familiales le samedi et le dimanche matin permet non seulement d'insister sur cette spécificité mais bien de rendre un vrai service à ces personnes âgées. Le développement de ces prestations est donc essentiel pour garantir la pérennisation de l'emploi ainsi que l'offre des services aux citoyens montois.

Le dispositif naissances multiples

Il s'agit d'un projet destiné aux parents, émanant et subsidié par la Région wallonne auprès du CPAS de leur commune, en vue d'obtenir une puéricultrice à temps plein et une aide ménagère à mi – temps. La condition d'accès à cette aide est la naissance de 3 enfants endéans 18 mois. La famille est aidée jusque l'âge de 3 ans du dernier enfant.

Actuellement nous ne suivons pas de famille. Une communication ciblée sur la disponibilité de ce service sera réalisée avant fin 2014.

2. Les repas à domicile

Nombre d'agents et de personnes aidées

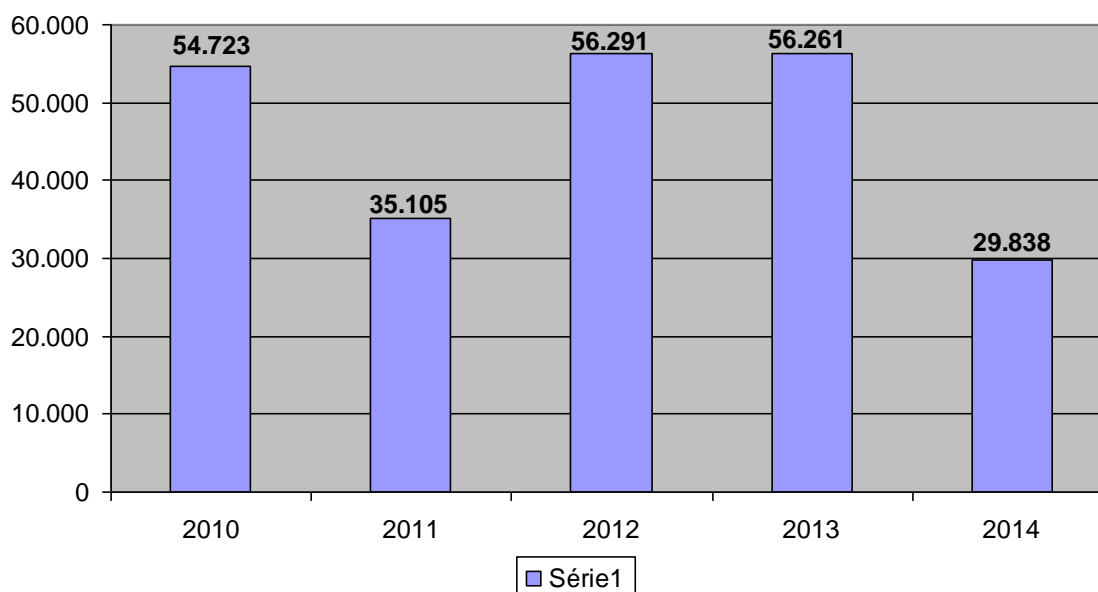
Service	Nombre agents	2013	2014	Projection 2015
Repas à domicile	3,2 ETP AF + 2 art.60 3 tournées	Nbre de factures (moyenne mensuelle 2013)= 169	Nbre de factures (moyenne de janvier à juillet 2014)= 186	+/- 190
		Moyenne nombre de repas servis/mois = 4.688	Moyenne nombre de repas servis/mois = 4.990 (de janvier à juillet 2014)	+/- 5.000

Le CPAS livre des repas froids équilibrés (à réchauffer) élaborés par un sous-traitant en fonction des impératifs de santé et confectionnés sous sa responsabilité à la cuisine centrale de la Résidence du Bois d'Havré.

Un marché public vient d'être lancé pour la désignation du sous-traitant pour 2015-2017.

Les demandes de repas à domicile ont tendance à augmenter. Une analyse est en cours pour déterminer le seuil critique (nombre de bénéficiaires à servir avant 12h30, capacité des véhicules et effectif de l'équipe).

Evolution du nombre des repas



* 2014 : repas livrés du 01/01/14 au 31/07/14

La plupart des bénéficiaires sont âgés et/ou handicapés et éprouvent des difficultés à préparer seuls leur repas. La visite quotidienne de ce service est primordiale pour eux. Le service assume donc un rôle social important, qui va au-delà de la simple livraison du repas.

Les aides familiales bénéficient donc de subsides de la Région wallonne à concurrence d'un maximum de 6 heures par jour et par aide pour les activités de distribution des repas.

	Compte 2012	Compte 2013	Activité 2014 (au 31/07/14)
Recettes des bénéficiaires	329.582,71€	330.018,38 €	Recettes estimées sur base de ce que nous facturons 204.867,51 €
Effectif personnel	3,2 ETP AF + 1 ETP art. 60	3,2 ETP AF + 1 art.60	3,2 ETP AF + 2 art.60
Nombre de repas distribués	56.291	56.261	34.930
Recette moyenne/repas	5,85 €	5,87 €	5,87€

En 2014, la recette moyenne d'un repas est de +/- 5,87 € alors que le prix maximum d'un repas est de 6,74 € du Lundi au Samedi et 7,42 € les Dimanche et Jours Fériés.

Une analyse est en cours pour étudier la faisabilité de modifier les prix et tenir compte du coût pour 2015 (en fonction du soumissionnaire qui sera désigné).

Le coût social du service

Le coût social du service	2013 et MB 2014
Prévisions des recettes bénéficiaires	2013 : 334.889,21 € (y compris PC = 38.809,32€) 2014 : 204.867,51 € (du 01/01/14 au 31/07/14 y compris PC = 26.886,68 €)
Si tous les bénéficiaires payent le prix maximum	2013 : 349.106,86 € (=RAD+Farandole+repas Obourg → les crèches ne sont pas comprises dans ces calculs) 2014 : 216.129,78 € (=RAD+Farandole+repas Obourg) (du 01/01/14 au 31/07/2014)
Intervention du service social	PC 2013 : 38.809,32 € PC 2014 : 26.886,68 € (du 01/01/14 au 31/07/14)
Coût de l'application du tarif social	2013 : 108.412,73 € (= application tarif social 69.603,41 €+PC 38.809,32 €) Application tarif social = proj si tt le monde payait le max (RAD + Farandole) = 349.106,86 € Recettes estimées – les crèches – PC = 334.889,21-16.576,44-38.809,32 = 279.503,45€ → 349.106,86€ - 279.503,45 € = 69.603,41 €

	<p>2014 : 64.393,25 € (= application tarif social 37.506,57 € + PC 26.886,68 €)</p> <p>Application tarif social = proj si tt le monde payait le max (RAD+Farandole) = 216.129,78€</p> <p>Recettes estimées – les crèches – PC = 204.865,51 – 10.621,89 – 16.886,68 = 167.358,94 €</p> <p>➔ 204.865,51 – 167.358,94 = 37.506,57 €</p>
--	---

	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Prévision Budget 2015
Dépenses				
Personnel	148.551,40	120.296,21	124.217,01	123.703,51
Fonctionnement	216.003,38	213.583,35	220.005,00	238.505,00
Dette	5.325,75	5.322,47	5.319,10	
Facturation interne	85.475,74	79.007,57	80.000,00	141.492,38
Total	455.356,27	418.209,60	429.541,11	503.700,89
Recettes				
Interv. Bénéficiaires	291.299,21(cfr compte 2012)	290.631,53 (cfr compte 2013)	331.421,68	399.201,45
Intervention S. Social	38.283,50 (cfr compte 2012)	39.386,85	35.000,00	48.000,00€
Subvention RW	122.191,39 (cfr compte 2012)	112.603,12	125.000,00	118.716,68€
Total	451.774,10	442.621,50	469.421,68	565.918,13
Résultat	- 3.582,17	+ 24.411,90	+ 39.880,57	+62.217,24

Il est à noter que la forte diminution du coût de personnel à partir de 2013 résulte d'une ventilation des agents beaucoup plus juste en fonction des différents secteurs couverts par l'activité. Ce rééquilibrage donne une vision beaucoup plus juste de la situation actuelle, sans incidence sur l'organisation du service sur le terrain.

3. Livre - Accès

Livre – accès est un projet commun entre la bibliothèque de Jemappes et le CPAS de Mons qui a débuté en juillet 2006. Ce service permet aux personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite du Grand Mons de pouvoir continuer à goûter aux plaisirs de la lecture. Pour les personnes mal voyantes, il existe des livres adaptés ainsi que des livres CD. Nous prêtons un lecteur CD à ceux qui n'en possèdent pas, avec une caution de 5€ (contre reçu).

A ce jour, une vingtaine de personnes bénéficient de ce service.

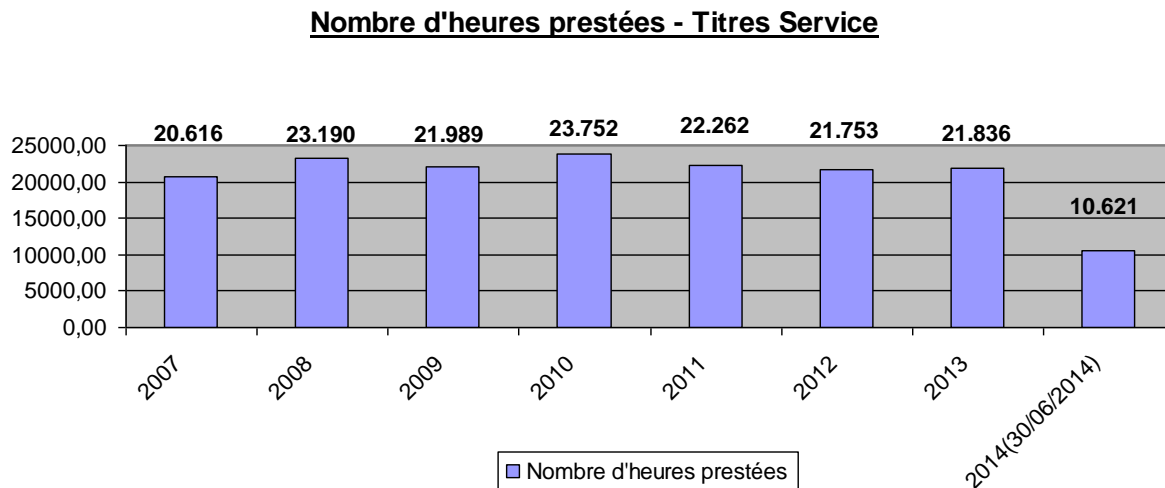
En 2015, l'accent sera mis sur la communication de ce service.

4. Les titres services

Le CPAS est agréé pour l'utilisation des titres services depuis 2003.

L'effectif est de 25 aides ménagères (21,5 sur le terrain, 2 en maladie de longue durée, 1 à mi-temps médical et 1 écartement) soit 18,00 ETP (30/06/14) dont 13,87 ETP sur le terrain.

Au 30/06/2014



A ce jour, les titres services sont remboursés à concurrence de **22,04€**.

C'est bien évidemment grâce à cette recette à laquelle s'ajoutent les aides à l'emploi (SINE) que le service peut envisager de se maintenir à l'équilibre.

L'aide à l'emploi « SINE » correspond au public que nous engageons prioritairement dans ce service. Actuellement, 18 agents (soit 12 ETP) bénéficient d'un contrat SINE, ce qui doit être pris en compte lors de l'analyse financière du service.

En effet, **7** agents (soit 4 ETP) sont dans un contrat d'emploi classique non subsidié SINE.

De plus, le CPAS n'est ni entreprise d'insertion (subside de 20.000 €, subside par aides - ménagères de 5.000 € qui décroît sur 4 ans, subside pour l'accompagnateur social), ni une société d'interim (prestation flexible à l'heure : une heure prestée est payée et les contrats proposés aux aides ménagères s'adaptent à la demande des bénéficiaires !) et encore moins une agence locale pour l'emploi.

Le CPAS a joué et continue de jouer son rôle d'insertion en proposant des emplois de qualité pour les aides – ménagères.

Actuellement, le service a +/- **245** bénéficiaires.

La concurrence est de plus en plus présente et le prix pour le bénéficiaire augmente insensiblement. De ce fait, la qualité et la flexibilité auprès de la clientèle sont plus qu'essentielles et ce, en complément du maintien voire du renforcement des mesures SINE. Seul, le respect de ces principes doit permettre au CPAS de viser l'équilibre financier et de pérenniser le service.

Perspectives 2015

L'accent sera mis sur la réponse à la demande. Maintenir, auprès des clients actuels, une qualité et flexibilité indispensable. La transparence reste de mise surtout au niveau de la communication.

La continuité du travail de qualité réalisée en 2014 sera un point important dans la stabilité financière du service.

	Compte 2012	Compte 2013	B.I. 2014	B.I.2015
Dépenses				
Personnel	562.195,13	523.365,90	533.837,44	617.456,65
Fonctionnement	16.237,11	14.431,15	18.528,00	18.528,00
Transfert				
Dette	143,49	5.837,12	5.836,31	17,50
Fact.interne	282,42	160,02	187,00	187,00
Total	578.858,15	543.794,19	558.388,75	636.189,15
Recettes				
Prestations				
Transfert	596.231,41	548.532,27	541.158,00	584.923,71
Total	596.231,41	548.532,27	541.158,00	584.923,71
Résultat	17.373,26	4.738,08	- 17.230,75	-51.078,44

5. IDESS

(Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Le décret wallon IDESS a été appliqué dès 2008. Celui-ci limite sensiblement les profils de bénéficiaires et les activités éligibles du service « Brico - dépannage ».

Au sein d'ACASA, 3 agents travaillent dans ce cadre. Depuis le 02/04/13, un stagiaire de l'EFT les accompagne. Depuis mars 2014, nous bénéficions du renfort de 2 stagiaires de l'EFT « La Renouée » chaque stagiaire preste +/- 3 mois de stage chez nous et ce entre mars et novembre.

Les bénéficiaires

- Les personnes physiques « précarisées » (Type A)

Ce sont des personnes physiques résidant en Région Wallonne et qui répondent à diverses conditions strictes prévues par le Décret.

- Toute personne physique (Type B) à condition de résider en Région wallonne et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une IDESS pour :

Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat.

Combien de fois ?	Maximum 10 fois 4h par an
Délai ?	Il faut 1 délai d'une semaine minimum entre chaque présentation
A quel prix ?	12,10 € par heure TVAC depuis le contrôle de la RW

L'aménagement et l'entretien des espaces verts dans les limites suivantes

- La tonte des pelouses d'une surface inférieure à 300m² ;
- La taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- Le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75m² ;
- Le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150m² ;
- Le ramassage et l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles et branchages provenant de nos travaux.

Combien de fois ?	75 heures maximum par an
--------------------------	--------------------------

Nombres de bénéficiaires par catégories du 01/01/2011 au 30/06/14

Année	Types A		Type B		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
2011	134	85,35	23	14,65	157
2012	138	87,90	19	12,10	157
2013	155	88,57	20	11,43	175
2014 (01/01/14 au 30/06/14)	134	88,74	17	11,26	151

Le service rencontre un succès certain auprès des publics visés et ce malgré les conditions restrictives d'intervention (11,26 % de bénéficiaires de type B = personnes dites « non précarisées »).

Il est vrai que les demandes de type B sont nombreuses mais le service ne peut y répondre. Il s'agit pourtant d'interventions minimales chez des personnes avec peu de moyens.

Nombre de devis - prestations

	2012	2013	2014 (30/06/14)
Nombre de devis	209	217	167
Nombre de dépannage	788	863	419
Nombre d'heures facturées	2.090,50	2.532,50	1.290,00

En complément au brico - dépannage, un service de magasin social est disponible pour le public cible. L'ensemble du matériel de première nécessité reconditionné par les ateliers du CISP Le Plein air est proposé au public à des tarifs sociaux via le magasin social.

Les prix pratiqués par le magasin social sont dans tous les cas inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché.

Le projet IDESS concerne le CISP pour les activités suivantes :

- Le transport social : Ce service est accessible à toute personne souhaitant une aide lors de déplacements, en particulier lors de déménagements.

Tarification : 6,70 €/h pour le public cible + le coût lié au déplacement (0,3444€/km) et 12,10 €/h pour les autres clients + le coût lié au déplacement (0,3444€/km);

- Le magasin social (tarifs inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché).

Perspectives 2015

	Compte 2013	B.I. 2014	B.I.2015
Dépenses			
Personnel	143.776,10	156.299,44	191.678,38
Fonctionnement	801,31	3.475,00	3.475,00
Transfert			
Dette	13.823,38	10.630,13	892,24
Fact.interne			
Total	158.400,79	170.404,57	196.045,62
Recettes			
Prestations	19.881,00	18.000,00	21.000,00
Transfert	102.150,32	103.519,33	134.289,09
Fact.interne	51.392,00	55.179,00	
Total	173.423,32	176.698,33	155.289,09
Résultat	15.022,53	6293,76	-40.756,53

6. Centre Coordonné de Soins à Domicile

Le Centre de coordination des aides à domicile ACASA a pour objectif, la mise en place de services intégrés permettant de vivre chez soi dans les meilleures conditions lors d'une sortie d'hôpital, d'une maladie ou tout simplement pour rester le plus longtemps possible à son domicile.

Pour ce faire, les besoins du bénéficiaire sont examinés avec lui, ce qui permet de préciser les services qui vont être activés, soit en interne soit via des partenaires externes avec qui le CCSD a conventionné.

Voici quelques exemples de services qui peuvent être fournis : aide familiale, aide ménagère, garde à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, pédicure, coiffure, kinésithérapeute, transport de personnes, prêt de matériel médical, petits travaux d'intérieur, Télé Assistance,... et bien d'autres encore.

A noter que l'ensemble des communes du Grand Mons représente la zone couverte par le Centre. Il est accessible par téléphone 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. La coordination est gratuite. Le Centre de coordination fonctionne depuis février 2012.

Depuis l'ouverture du service, **125** personnes ont bénéficié d'une coordination de leurs aides à domicile.

Les recettes spécifiques :

2014 : 70.000 € de recettes, ce qui permet de couvrir le salaire de l'assistante sociale + les quelques frais de fonctionnement. Ce montant comprend le subside de base + le subside pour les dossiers.

Prévisions pour 2015 : 65.000 €

Perspectives 2015

- Réaliser un état des lieux des conventions conclues avec les partenaires et signer des conventions avec de nouveaux partenaires ;
- Examiner la faisabilité d'organiser une rencontre collective avec nos différents partenaires conventionnés ;
- Examiner la faisabilité d'accroître le nombre de dossiers de coordination.

7. Les perspectives des services de maintien à domicile

La finalité ultime des services de maintien à domicile doit demeurer sociale. Il est clair que le plan de gestion induit un contrôle budgétaire strict de la part des responsables.

Notre public au sein du service est âgé, défavorisé et/ou handicapé. C'est de façon volontariste que le CPAS s'adresse à ce public. Réfléchir uniquement en termes de rentabilité conduirait à des sélections de population, d'actes prestés ou de services offerts, et pour nombre de nos usagers ces choix les mèneraient à une impasse.

ACASA doit donc réussir une synthèse délicate, en tendant toujours davantage à l'efficience dans un secteur concurrentiel et en intégrant une dimension sociale qui lui est propre, sans quoi une partie du public fragilisé se retrouvera encore davantage en situation d'isolement et de grande précarité.

ACASA se positionne comme le second service du CPAS qui perçoit le plus de recettes (+/- 3.200.000 €/an)

8. Télé – Assistance

Le service Télé – Assistance permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute tranquillité.

Installé dans la caserne des pompiers à Cuesmes depuis avril 2003, Télé – Assistance travaille en collaboration avec la Ville et le CPAS de Mons, le service incendie et les coordinations de soins et services à domicile.

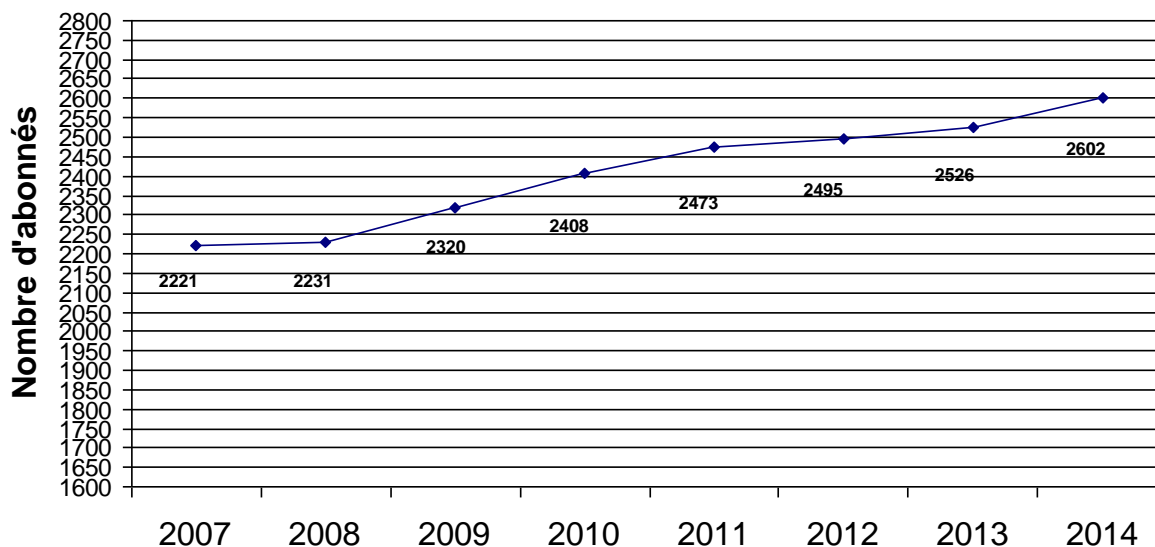
Ce service apporte une aide rapide, personnalisée et adaptée aux situations les plus diverses telles que : chutes, malaise, accident, agression,...

L'équipe de **12** téléphonistes fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aux téléphonistes viennent s'ajouter **5** agents assurant le suivi technique ou administratif.

Outre cette mission de télé – biovigilance, Télé – Assistance assure également la garde téléphonique du service d'urgence des CPAS de Mons et de La Louvière ainsi que de Frameries, Boussu et Quaregnon et Binche depuis le 1^{er} août 2013.

Télé – Assistance répond également présent lors du déclenchement du plan SOS Hiver ou du plan Canicule.

Le service prend en charge également la gestion du télé-secrétariat des CSD Wallonie Picarde ainsi que de la CSD Mons.

Evolution du nombre d'abonnés de 2007 à 2014

Depuis début 2011, Télé – Assistance ne traite plus que les appels provenant du 1733.

Pour le service de garde médicale : en plus de Mons (5 zones) et de Braine – le – Comte (3 zones), Télé – Assistance gère également Tournai (11 zones), Tubize-Rebecq (2 zones), Soignies (1 zone), Enghien (1 zone) et depuis le 1^{er} octobre la garde d’Ath (5 zones), Wauthier Braine et Braine le Château.

Perspectives 2015

Télé Assistance déménagera prochainement dans les locaux de l’Ancienne Maison Communale de Cuesmes, situés Place de Cuesmes. Le bâtiment faisant actuellement l’objet de travaux importants de rénovation.

II. Accueillir et héberger les personnes âgées**1. La situation**

Le CPAS gère actuellement **291** lits répartis comme suit : **199** MRS, **92** MR dont **8** lits court séjour.

Par ailleurs, il dispose également d’un Centre d’accueil de jour de 5 places et d’un Centre de soins de jour de **5** places.

L’évolution du nombre de lits

Etablissements	2014				Total
	MR/S	Court Séjour	CAJ/CSJ	RS	
Résidence du Bois d’Havré	221	0	0	0	221
Bonne Maison de Bouzanton	62	8	10	0	80
Total	283	8	10	0	301

MRS : Maison de repos /et soins

CAJ : Centre d'accueil de jour

RS : Résidence services

Selon une étude menée par la fédération des CPAS, en Wallonie, le nombre moyen d'aînés par maison de repos et soins publique est de **89**. Les unités les plus grandes sont dans le Hainaut.

En Wallonie, le taux moyen d'occupation est de **97 %** en MR et **98 %** en MRS.

2. Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB

Le Centre d'accueil et de soins de jour (CSJ) est une structure alternative d'accueil qui a pour but d'apporter à la personne nécessitant des soins et à son entourage le soutien nécessaire à la réalisation du maintien à domicile. Il prend en charge des personnes relevant au moins de la catégorie B de l'échelle de Katz.

Le Centre de jour de la « Bonne Maison de Bouzanton » comporte **10** lits en centre d'accueil de jour (Taux d'occupation : 52 %) dont **8** lits en Centre de Soins de Jour (Taux d'occupation – 58 % - catégories lourdes).

Le nombre de famille ayant recours au Centre est de **29** en moyenne.

Le prix pour le résident est de :

- **10,02 €** pour une demi - journée ;
- **17,17 €** pour une journée entière.

3. Le service de court séjour de la BMB

La BMB dispose d'un agrément pour 8 lits court séjour pour ses résidents (maximum 3 mois par année civile).

Cette formule permet un répit aux familles ou aidants proches. La finalité de la formule est un retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Une prise en charge complète mais temporaire ;
- Dédramatiser le séjour en maison de repos ;
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser ;
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation après hospitalisation;
- Retarder l'admission en maison de repos.

4. Les maisons de repos et de soins

En Région wallonne, la maison de repos est définie comme un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et s'il y a lieu de soins infirmiers ou paramédicaux.

4.1 Le profil de nos résidents par tranche d'âge

Résidence du Bois d'Havré

	2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 65 ans	25	18	43	22	16	38
65 - 74 ans	8	26	34	15	24	39
75 - 84 ans	17	38	55	17	32	49
85 - 94 ans	14	58	72	22	60	82
> 95 ans	3	14	17	2	9	11
Total	69	154	223	78	141	219

En 2014, **64,80** % de nos résidents ont plus de 75 ans.

BMB

	2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 65 ans	5	3	8	2	5	7
65 - 74 ans	3	7	10	3	5	8
75 - 84 ans	7	21	28	10	19	29
85 - 94 ans	8	11	19	7	13	20
> 95 ans	0	2	2	1	2	3
Total	23	44	67	23	44	67

En 2014, **77,60** % de nos résidents ont plus de 75 ans.

4.2 L'évolution des résidents par catégorie de dépendance

Le financement des soins se base sur une évaluation de la dépendance. Les résidents sont classés en 4 grandes catégories :

- La catégorie O : regroupe les résidents indépendants physiquement et psychiquement ;
- La catégorie A : concerne les résidents qui sont dépendants pour se laver ou s'habiller ;
- La catégorie B : rassemble les résidents dépendant pour se laver, s'habiller, se déplacer et/ou devant être assistés pour aller aux toilettes ;
- La catégorie C : touche les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, se déplacer qui ont besoin d'assistance pour aller aux toilettes, pour manger et qui sont incontinents ;
- La catégorie CD : C + Désorienté dans le temps et dans l'espace.

2013					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
BMB	16,5 %	12,9 %	17,74 %	22,58 %	29,03%
Havré	7,72 %	16,36 %	24,09 %	13,63 %	38,18 %

2014					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
BMB	13,92 %	16,44 %	25,87 %	18,44 %	25,33 %
Havré	8,6 %	12,22 %	23,98 %	9,05 %	42,08 %

En Belgique, selon l'étude de la fédération des CPAS

En MR-MRS-CS public, la part des résidents O est de 17 %, A 15 %, B 25 %, C 13 %, Cd 30 % et 1 % D.

4.3 Les admissions au cours de l'année (au 28/08/2014)

- 47 admissions ont eu lieu à la BMB ;
- 55 admissions à la Résidence du Bois d'Havré.

4.4 Etat des lieux de la liste d'attente

La liste d'attente évolue constamment.

A la BMB, +/- 47 personnes sont en attente d'une admission :

A la Résidence du Bois d'Havré, **102** personnes sont en attente d'une admission.

Nombre de résidents par catégorie (31/08/14)

	CAT O	CAT A	CAT B	CAT C	CAT CD	Non dét.
Résidence du Bois D'Havré	18	26	51	23	98	0
BMB	8	6	16	10	7	0

4.5 L'aide sociale au sein des maisons de repos du Centre

Au niveau du budget général, le CPAS intervient pour compenser le manque de ressources de certains résidents et le montant facturé par la maison de repos.

	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
Montants	96.710,08	122.023,98	120.000,00	120.000,00

En 2012, le montant de l'aide sociale représentait, **2,79** % des recettes d'hébergement de nos maisons de repos.

En 2013, il représentait **2,63** % de nos recettes.

Au budget initial 2015, il représente **2,51** % de nos recettes.

Intéressons- nous aux résidents payants / indigents au sein de nos différentes maisons de repos.

	2012		2013		2014	
	Payant	Indigent	Payant	Indigent	Payant	Indigent
BMB	88,68 %	11,32 %	86,92 %	13,08 %	87,50 %	12,50 %
Résidence du Bois d'Havré	71,5%	28,5%	82,05 %	17,95 %	87,79 %	12,21 %

En Wallonie :

- 6 % des résidents sont aidés par le CPAS local ;

- 2 % par le CPAS d'une autre commune.

C'est donc, 8 % des résidents qui reçoivent une aide sociale (21 % en 1999 !).

Depuis 1990, une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existe.

C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Dans les structures publiques wallonnes, 17 % des résidents ont droit à une APA.

En 1999, il n'y en avait que 12%.

5. Les recettes des maisons de repos

5.1 L'intervention des résidents

L'intervention des résidents varie en fonction du type de chambre

	2011		2012		2013	
	BMB	Havré	BMB	Havré	BMB	Havré
Chambre commune						
Chambre individuelle	32,06	38	33,34	38	34,28	38
Cantous (Service pour les désorientés)		40		40		40

* En Wallonie dès 2012, le lit MRPA est facturé en moyenne 37,30 € / jour ; le lit MRS est facturé en moyenne 38,90 €.

Nous avons calculé le pourcentage d'institutions qui facturent différents suppléments. Les plus courants sont les médicaments, la pédicure et la coiffure.

5.2 L'intervention de l'INAMI

En ce qui concerne l'intervention en prix de journée, l'évolution est la suivante

	2012		2013		2014	
	BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
Prix journée	46,72 €	56,90	46,32	58,03	46,32	58,32

5.3 L'évolution des recettes en MR et MRS

	Compte 2013		BI 2014	
	BMB	MRS	BMB	MRS
Nombre de lits MR	34		34	
Lits MRS	36	221	36	221
Recettes pensionnaires	1.021.109,36	3.628.968,45	1.075.000	3.615.000
Recettes INAMI	1.446.139,52	5.408.023,67	1.397.519	5.430.000

L'INAMI intervient via 3 sources de financement :

- L'allocation journalière

Elle couvre le nombre de personnel exigé et différentes fonctions (frais administratifs, soins palliatifs, médecin coordonnateur) ;

- Les fins de carrière

Le personnel qui atteint 45,50 et 55 ans bénéficie d'une réduction de ses prestations dans le secteur des établissements de soins. Cette réduction est financée par les recettes correspondant au nombre d'heures totales de réduction dont bénéficie le personnel soit pour l'embauche compensatoire, soit pour le paiement d'une prime ;

- Le paiement des accords sociaux prévoyant l'application du barème des établissements hospitaliers à notre personnel en lien et place du barème de la commission paritaire 305.2.

Recettes au budget

	Budget initial 2014		MB 2014		Budget 2015	
	BMB	Havré	BMB	Havré	BMB	Havré
Prestations	1.098.000,00	3.636.000,00	1.053.510,00	3.655.000,00	1.073.510,00	3.760.000,00
Transferts	1.780.381,26	6.451.434,60	1.869.356,82	6.551.915,44	1.969.689,00	6.545.007,82

Les recettes totales

	Compte 2013	Budget 2014	MB 2014	Budget 2015
BMB	2.781.752,93	2.878.481,26	2.922.866,82	3.043.199,00
Havré	10.000.930,16	10.087.434,60	10.206.915,44	10.305.007,82
Total	12.782.683,09	12.965.915,86	13.129.782,26	13.348.206,82

Les recettes totales de la BMB ont augmenté de 5,7% entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 9,39% entre le compte 2013 et le BI 2015.

Celles de la Résidence du Bois d'Havré ont augmenté de 2,15% entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 3 % entre le compte 2013 et le BI 2015.

6. Les dépenses

L'effectif en terme de personnel se présente comme suit : (article 60 compris)

Personnel de direction et d'administration	3 ETP
Personnel d'entretien	9,6 ETP
Personnel de soins	33,2 ETP
Maintenance	2 ETP
Animateurs	3 ETP

6.1 Les dépenses du personnel

	Compte 2013	B.I. 2014	MB 2014	B.I. 2015
BMB	2.188.446,50	2.266.789,97	2.303.007,65	2.337.055,29
Havré	6.027.273,89	6.190.586,43	6.175.356,60	6.457.854,16
Total	8.215.720,39	8.457.376,40	8.478.364,25	8.794.909,45

A la **BMB**, les dépenses de personnel ont augmenté de **3,1** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **6,79** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

A La Résidence du Bois d'Havré, les dépenses de personnel ont augmenté de **4,32** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **7,14** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

L'INAMI établit une allocation journalière moyenne correspondant aux normes de personnel par catégories de dépendance. Ces normes sont calculées par 30 résidents présents.

Lits MRPA : Normes de MRPA par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Personnel réactivation court séjour	Total personnel
O	0,25	-	/		1,4***	1,75
A	1,2	1,05	/			2,45
B	2,1	4	/	0,35		7,85
C	4,1	5,06	/	0,385		10,95
CD	4,1	6,06	/	0,385		11,95

*** personnel de liaison

Lits MRS : Normes de MRS par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Total personnel	Médecin coordinateur
B	5	5,2	1**	-	11,2	2h20/Sem
C	5	6,2	1**	0,50	12,7	
CD	5	6,7	1**	0,50	13,2	

** Pour l'agrément MRS, il faut au moins 1 kinésithérapeute et 1 ergothérapeute

En Wallonie, en moyenne, 20,3 ETP par 30 résidents travaillent en maison de repos

- **3,8** ETP infirmiers ;
- **6,6** ETP soignants ;
- **7,7** ETP de personnel d'hébergement ;
- **91** % des maisons Wallonnes ont une infirmière de nuit.

Les accords sur le secteur non - marchand prévoient, à partir de l'âge de 45 ans, l'octroi d'un supplément de temps libre avec maintien du salaire. Les catégories du personnel bénéficiant de la mesure ont été élargies aux agents administratifs et au personnel d'hôtellerie (à partir de 52 ans).

- A partir de **45** ans le régime de travail passe à 36 heures soit (-2h) ;
- A partir de **50** ans à 34 heures soit (-4h) ;
- A partir de **55** ans à 32 heures soit (-6h).

22 agents de la BMB sont dans les conditions, **19,5** agents ont choisi la réduction des prestations, **2,5** ont choisi la prime.

66 agents de la MRS sont dans les conditions, **66** ont choisi la réduction des prestations.

6.2 Les dépenses de fonctionnement

	Compte 2013	B.I. 2014	B.A. 2014	B.I. 2015
BMB	418.551,92	430.720,00	484.430,00	485.030,00
Havré	1.197.370,35	1.277.652,50	1.368.152,50	1.375.824,00
Total	1.615.922,27	1.708.372,50	1.852.582,50	1.860.854,00

A la BMB, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **12,61** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **15,88** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

A La Résidence du Bois d'Havré, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **7,68** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **14,90** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

6.3 Les dépenses de transferts

	Compte 2013	Budget initial 2014	B.A. 2014	Budget initial 2015
BMB	114.511,75	127.000,00	127.000,00	127.000,00
Havré	347.099,62	363.550,00	382.550,00	363.550,00
Total	461.611,37	490.550,00	509.550,00	490.550,00

6.4 Les dépenses de la dette

	Compte 2013	Budget initial 2014	B.A. 2014	Budget initial 2015
BMB	52.201,21	53.166,95	49.067,00	67.373,15
Havré	1.611.397,03	1.637.774,07	1.634.901,32	1.625.364,03
Total	1.663.598,24	1.690.941,02	1.683.968,32	1.692.737,18

6.5 Les dépenses totales (incluant la facturation interne)

	Compte 2013	B.I. 2014	B.A. 2014	B.I. 2015
BMB	2.838.535,50	2.961.752,99	3.047.580,72	3.130.608,62
Havré	9.708.890,91	9.994.640,97	10.087.038,39	10.499.540,52
Total	12.547.426,41	12.956.393,96	13.134.619,11	13.630.149,14

En Wallonie, environ **75** % des dépenses des maisons de repos publiques sont des frais de personnel.

A la BMB, les dépenses de personnel représentent **77** % des dépenses totales du budget 2015.

A la Résidence du Bois d'Havré, elles représentent **66** % des dépenses totales du budget 2015.

7. La synthèse du budget 2015

MR	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat avec charge d'emprunt	CE*	RHCE**
BMB	3.043.199,00	3.130.608,62	- 87.409,62	67.373,15	-20.036,47
MRS	10.305.007,82	10.499.540,52	-194.532,70	1.625.364,03	1.430.831,33
Total général	13.348.206,82	13.630.149,14	-281.942,32	1.692.737,18	1.410.794,86

*charge d'emprunt

**résultat hors charge d'emprunt

8. Perspectives

Le projet majeur pour 2015 est la construction d'une nouvelle résidence service de **25** logements sur le site de l'ancienne gériatrie d'Havré.

Ce projet répond à une demande pour ce type d'hébergement qui accueille des personnes plus valides et indépendantes.

Il s'agit d'une alternative aux types d'hébergement actuellement proposé.

Les logements de +- 50 m² comprennent une chambre à coucher, un séjour, une kitchenette, une salle de bain. La résidence service se complète par un espace communautaire permettant par exemple des réunions familiales.

Les résidents ont accès à tous les services proposés par la Maison de Repos.

Divers travaux de mise en conformité de la BMB continuent à être réalisés. L'activité peut se poursuivre temporairement sur ce site mais les contraintes structurelles du bâtiment ne permettront pas de mise à niveau définitive par rapport aux attentes de la Région wallonne. Une nouvelle construction est donc nécessaire.

Le projet de la nouvelle BMB est pratiquement finalisé. Vu l'importance du coût estimé de cette construction et les contraintes financières du CPAS, un dossier de subsidiation global doit être négocié avec la Région wallonne. Des aides complémentaires sont nécessaires pour mener à bien ce projet dans les termes prévus. Cette nouvelle maison comprendrait un « centre de jour », des « résidences services », des lits « MR » et « MRS ».